



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement 2021-149 Sur le pouvoir d'autoriser des dépenses remplaçant 2016-103

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2022, le règlement sur le pouvoir d'autoriser des dépenses remplaçant 2016-103 portant le numéro 2021-149 a été adopté.

Ce règlement nomme les fonctionnaires ou les employés autorisés à faire des dépenses au nom de la municipalité ou à passer des contrats.

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site web municipal au www.st-isidore-clifton.qc.ca/fr/reglements-municipaux.htm et au bureau municipal, sur rendez-vous, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 15h30.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, le 11 janvier 2022

Hélène Dumais, directrice générale adjointe